

Compte rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 28 juin 2016

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33
présents : 24
absents excusés représentés : 7
absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille seize, le 28 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le 22 juin, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI (départ à 21h49, délibération n°2016.00066), Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Claire KAHN (arrivée à 20h45), Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER (départ à 22h39, délibération n°2016.00073), M. Philippe LALOUE (arrivée à 20h45), Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Jacques DURIN donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à Mme Adeline TEULALE, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Benoît PENEZ (à partir de 21h49, délibération n°2016.00066), Mme Louise DELABY donne pouvoir à M. Luc MARION, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Gérard GAUTHIER donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU (à partir de 22h39, délibération n°2016.00073), Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à Mme Dominique MANIERE

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS : Mme Naima BOUADLA, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie MOREL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 mai 2016

SUFFRAGES EXPRIMES :	29
POUR :	23 dont 5 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	6 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

2- Transport – Avis d'enquête publique sur le CDG express

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	31
POUR :	24 dont 5 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENSIIONS :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

EMET un avis défavorable au projet de liaison CDG Express soumis à la présente enquête publique aux motifs suivants :

- 1) Impact négatif du projet sur la qualité de mobilité et de déplacement des franciliens et particulièrement des mitryen-ne-s et de leurs voisin-e-s.
En effet, le projet Charles de Gaulle Express aura inmanquablement des répercussions négatives entraînant une dégradation du fonctionnement de la ligne RER B, de la ligne K, de la ligne TER Paris Laon ainsi que sur la circulation du fret.
- 2) Montage financier abstrait, défaillant et inconséquent, impliquant nécessairement de forts financements publics,

3) Manque de concertation,

4) Insuffisances environnementales, car la présente enquête publique ne répond pas aux critères d'une enquête publique environnementale alors que les projets de voies ferroviaires y sont systématiquement soumis. Aussi, l'étude d'impact jointe au dossier ne répond pas aux prescriptions de l'article R 122-5 du code de l'environnement, et est insuffisante sur de nombreux points, elle comporte des erreurs voire des omissions. Elle ne permet donc pas la bonne information du public souhaitée par les Lois Grenelle I et II.

5) Utilisation de la procédure d'urgence.

EXIGE :

1) que l'utilité publique du projet soit réexaminée dans son intégralité.

2) qu'une nouvelle étude d'impact soit réalisée afin de répondre aux articles R122-2 et R122-5 du code de l'environnement. Cette dernière devra comporter une mise à jour des données trop anciennes, intégrer les nouvelles prescriptions environnementales imposées par l'article R122-5 du code de l'environnement, les impacts du projet sur le réseau hydrographique notamment le ru de Crout-Cul, la nature des sols et du sous-sol, la nappe phréatique, les chemins ruraux qui n'avaient pas été identifiés dans le dossier initial, le plan de circulation des poids lourds lors de la phase chantier, une analyse accrue des conséquences sur les habitations proches du chantier liés à la réalisation du mur de soutènement et du terrier (nuisances phoniques, vibrations, etc.),

3) que la SNCF poursuive ses investissements destinés à améliorer et à développer le niveau de service sur le RER B avec la réalisation d'un bilan sur le passage en omnibus afin d'étudier l'éventuelle amélioration de service rendu aux usagers.

4) que la SNCF améliore le cadencement en heures de pointe de la ligne K et prolonge le trajet jusqu'à la gare du Nord en heures creuses.

5) que la circulation des RER B et E ainsi que sur les lignes K, H et P ne soient pas impactées par la réalisation de ce projet.

6) Le bouclage des lignes du RER B entre les terminus de Mitry-Claye et de Roissy, le doublement du tunnel entre gare du Nord et Le Chatelet, les travaux sur le secteur sud permettant le passage de rames à deux étages sur toute la ligne, le renouvellement des rames vétustes d'ici à la fin de l'année,

EXIGE, dans le cas où ce projet dispendieux, inutile et insultant pour les habitants parvenait néanmoins à s'imposer au détriment de l'intérêt général :

1) que le « Technicentre » en gare de Mitry-Claye soit strictement réservé à l'entretien et à la maintenance des rames du RER B.

2) que la sécurité sur les quais des usagers de la ligne B du RER soit assurée compte tenu de la vitesse des trains du CDG Express lors de leur passage en gare,

3) que les chemins ruraux impactés par le projet soit rétablis afin de garantir la continuité des cheminements de promenade ainsi que des dessertes agricoles

4) la mise en place d'une déviation de la circulation bien en amont de notre ville lors de la réalisation des ponts route et des ponts rails quels que soient la période de réalisation et la durée de fermeture des axes d'autant que certains d'entre eux desservent la zone industrielle qui compte plusieurs sites SEVESO et nécessite un accès rapide des secours en cas d'accident.

5) que les zones d'habitations ne soient pas traversées par des poids lourds pendant les phases chantier,

6) que des mesures d'isolation phonique soient prises pour protéger les habitations situées en limite du projet.

3 - Inondations - Aides aux communes sinistrées de Seine-et-Marne

DELIBERE

A l'unanimité

DECIDE le versement de la somme de 5 000 € à l'Union des Maires de Seine-et-Marne.

DIT que la dépense est inscrite au budget communal au chapitre 65 - article 6574 - fonction 523.

4 - Mobilité - Avenant n°15 à la convention relative au financement de la carte de transport Imagine R

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	24
POUR :	24 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENSIONS :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE pour l'année scolaire 2016-2017, la prise en charge de la carte Imagine R à hauteur de :

- pour les collégiens mitryens non-boursiers : 166,95 € par élève,
- pour les collégiens mitryens percevant une bourse inférieure à 360 € : 122,60 € par élève,
- pour les collégiens mitryens percevant une bourse égale ou supérieure à 360 € : 61.30€ par élève

DENONCE le désengagement du Conseil départemental de Seine-et-Marne qui alourdit le reste à charge des familles mitryennes, et plus particulièrement pour les lycéens

APPROUVE l'avenant n° 15 modifiant la convention initiale du 28 juin 2001 passée avec les Courriers d'Ile de France.

5 - Marchés publics - Transport par autocars n°16M06 - Autorisation de signature

DELIBERE

A l'unanimité

ACCEPTTE les offres suivantes :

- Pour les lots n°1,2 et 4 : Les offres de la société KEOLIS-CIF, 34 rue de Guivry 77290 Le Mesnil Amelot
- Pour le lot n°3 : l'offre de la société VOISNEAU, rue des sables 85220 Landevielle

6 - Marchés publics - Fourniture et livraison de chèques cadeaux n°16M09 - Autorisation de signature

DELIBERE
A l'unanimité

ACCEPTTE l'offre de la société CHEQUE DEJEUNER- CADHOC, 27-29 avenue des louvresses ZAC des louvresses, 92234 Gennevilliers Cedex

7 - Marchés publics - Fourniture de produits et matériels d'entretien n°16M13 - Autorisation de signature

DELIBERE
A l'unanimité

ACCEPTTE les offres suivantes :

- Pour les lots n°1,5 et 6 : Les offres de la société ODI, ZA Les Doucettes – 29, avenue des Morillons BP : 40080 - 95144 Garges-lès- Gonesse
- Pour les lots n°2,4 et 9 : Les offres de la société DAUGERON, 12 Route de Montigny 77816 Moret-sur-Loing Cedex
- Pour le lot n°3 : l'offre de la société SANOGIA, 29-31 Boulevard de la Muette 95 140 Garges-lès- Gonesse
- Pour le lot n°7 : l'offre de la société NILFISK 26 avenue de la Baltique CS 10246 91978 Courtabœuf Cedex
- Pour le lot n°8 : l'offre de la société PRODIM, ZA PARISUD 2 rue du Danemark 77127 Lieusaint

8 - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs permanents

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	24
POUR :	24 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON , Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENSIONS :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

DECIDE d'approuver l'évolution du tableau des effectifs comme suit :

Catégorie	Grades	Effectifs permanents au TEB du 01/06/16	Créations d'emploi	Suppressions d'emploi	Ouvertures d'emploi pour recrutement, réussite aux concours, av.de grade, PI	Fermetures d'emploi pour recrutement, réussite aux concours, av.de grade, PI
FILIERE ANIMATION						
C	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe :					
	à TNC	89	65			
	à TC	85	2			
FILIERE CULTURELLE						
B	Assistant enseignement artistique - TNC	18	1			
TOTAL			68			

EMPLOIS PERMANENTS	
Au 1 ^{er} juin 2016	650
Création d'emploi	68
Suppression d'emploi	0
Ouverture d'emploi	0
Fermeture d'emploi	0
Nouvel effectif au 01/09/2016	718

PRECISE que :

- ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée, pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir ;
- les 2 postes d'Attaché pourront être occupés par des agents contractuels de manière permanente, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ces agents contractuels seraient alors recrutés à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum, compte tenu des besoins du service.

Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaires n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans. A l'issue de cette période, les contrats seront reconduits par décision expresse pour une durée indéterminée.

Les agents devront justifier d'une formation et d'une expérience professionnelle similaire de plusieurs années. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

9 - SEMMY - Zac de la Reneuse, avenant n°2 à la convention publique d'aménagement

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	30
POUR :	24 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS :	6 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN
ABSTENSIONS :	1 Monsieur Philippe LALOUE

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement prolongeant sa durée d'un an soit jusqu'à fin décembre 2017.

10 - SEMMY - Modification du programme et de la convention de mandat entre la ville de Mitry-Mory et la Semmy pour l'étude et la construction d'une salle festive et culturelle - Autorisation de signature

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	30
POUR :	24 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	6 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN
ABSTENSIONS :	1 Monsieur Philippe LALOUE

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat signée avec la

SEMMY pour la réalisation d'une salle festive et culturelle, et tout document y afférent.

11 - Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	31
POUR :	27 dont 7 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA
CONTRE :	4 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Madame Dominique MANIERE, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

ATTRIBUE des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES (chapitre 65, article 6574, fonction 40)	
SPORT'A VIE	5 000€
ASSOCIATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT (chapitre 65, article 6574, fonction 024):	
AMAP - DE PART ET D'AUTRE DU CANAL	151 €
LES AMIS DES BUTINEUSES DE MITRY-MORY	3 200€
ASSOCIATIONS DE RELATIONS INTERNATIONALES (chapitre 65, article 6574, fonction 04):	
MOSAÏK-GUINEE	101 €
ASSOCIATIONS POUR L'ENSEIGNEMENT (chapitre 65, article 6574, fonction 20 et 22) :	
DDEN (Délégués de l'Education nationale)	71€
CES PAUL LANGEVIN	7 071€
CES ERIK SATIE	7 871€
FSE PAUL LANGEVIN	1 024€

FSE LEP CLAYE-SOUILLY	162€
ASSOCIATION POUR LA JEUNESSE (chapitre 65, article 6574, fonction 422)	
ASSOCIATION AURORE	2 000€
ASSOCIATION « SANTE PREVENTION » (chapitre 65, article 6574, fonction 510)	
ANPAA77 (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie)	16 300€
ASSOCIATION A CARACTERE SOCIAL (chapitre 65, article 6574, fonction 523)	
LES RESTAURANTS DU CŒUR 77	1 107€
SOS FEMMES MEAUX	500 €
ASSOCIATION DE PERSONNES AGEES (chapitre 65, article 6574, fonction 61)	
FEDERATION NATIONALE DES RETRAITES DES CHEMINS DE FER	57€

12 - Vacances - Renouvellement de la convention prestataire avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV)

DELIBERE
A l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention prestataire avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV).

13 - Régie communale d'eau et d'électricité de Mitry-Mory - Eclairage public - Rapport annuel d'activité

DELIBERE
PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité de l'éclairage public.

14 - Commerce - Fixation du tarif du droit de place des commerces ambulants de restauration avec véhicule (Food truck)

DELIBERE
A l'unanimité

APPROUVE le règlement du commerce ambulant de restauration (Food truck) sur l'espace public à Mitry-Mory, hors halle et marchés.

DECIDE que le droit de place obéit au mode de calcul unique d'une redevance journalière.

FIXE le droit de place pour les commerces ambulants de restauration avec véhicule (Food truck) à 4 € par jour, hors halle et marchés.

15 - Information - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal - article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DELIBERE

PREND ACTE du tableau des décisions prises entre le 18 mai 2016 et le 20 juin 2016, soit les décisions numérotées 2016.00086 à 2016.00118.

La séance est levée à 23H06

Le secrétaire de séance :

Mme Julie MOREL